

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **7 mars 2022** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #2 - Vanessa Chouinard
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #5 - Véronique Côté
Siège #6 - Catherine Bilodeau

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #4 - Simon Bourgault

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 211-2022 du 2 mars 2022 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 11 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'avec l'arrêté 2022-019 pris le 25 février 2022, il n'y a plus de limite de capacité applicable au séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bilodeau et résolu :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue avec la présence du public selon les règles sanitaires applicables.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2022-03
34

03.01 - Séance ordinaire du 7 février 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Marjolaine Leblanc et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04 - LÉGISLATION

2022-03
35

04.01 - Confirmation de réussite de la formation sur le comportement éthique - René Laverdière, maire

CONSIDÉRANT QUE le maire, René Laverdière a suivi la formation en classe virtuelle sur le Comportement éthique des élus les 14 et 15 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE qu'après validation, ladite formation a été dispensée par le formateur Yves Chaîné de Bélanger, Sauvé SENCRL, formateur ayant reçu l'autorisation de la Commission prévue à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM);

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu :

QUE le conseil accuse réception de la déclaration de participation à la formation sur le Comportement éthique des élus, de Monsieur René Laverdière, maire.

Cette déclaration a été faite devant moi, Magguy Mathault, directrice générale et greffière-trésorière le 16 février 2022.

Un accusé réception a été remis à ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2022-03
36

05.01 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par France Thibodeau et résolu d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de

Payable par chèques	1 372,09 \$
Payable par dépôts directs	13 396,90 \$
TOTAL	14 768,99 \$

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillères Marjolaine Leblanc et Vanessa Chouinard. Un courriel de confirmation remplace les initiales des membres du conseil responsables de la vérification. Tous ont apposé leurs initiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-03
37

05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu :

- que les comptes du mois de février 2021 soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes payés	33 037,67 \$
Salaires nets versés	5 623,53 \$
Remises de l'employeur	13 810,06 \$
TOTAL	52 471,26 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-03
38

05.03 - Congrès ADMQ

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par France Thibodeau et résolu d'autoriser l'inscription de la directrice générale au Congrès de l'ADMQ au coût de 539 \$ plus taxes applicables. Il est également résolu de payer les frais relatifs à cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05.04 - Subvention FCM - Gestion des actifs

Le maire fait l'annonce d'une aide financière de 50 000 \$ pour la gestion des actifs de la municipalité.

2022-03
39

05.05 - Optimisation du logiciel antivirus

Il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu d'accepter la soumission #050528 concernant la mise à jour de la sécurité et se lisant comme suit :

- Renouvellement/ajustement des licences (1 an) pour 8 postes au coût total de 749 \$ plus taxes applicables;
- Installation de la version la plus récente du logiciel Endpoint Security sur les postes et le serveur, activation de la sandbox sur les postes de travail, configuration de la protection de l'écosystème cloud MS 365, déploiement de la console cloud au coût de 1 250 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTES

2022-03
40

05.06 - Entente de partenariat aux fins des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 d'Hydro-Québec Distribution

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), la MRC de L'Islet peut exploiter, seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a également compétence pour conclure une entente avec tout partenaire local, notamment une municipalité locale, un conseil de bande, une MRC ou une régie intermunicipale, dans le but d'exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;

CONSIDÉRANT QUE le 13 décembre 2021, Hydro-Québec Distribution («HQD») a lancé les appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de 300 mégawatts ainsi que d'un bloc d'énergie renouvelable d'une capacité de 480 mégawatts, le tout, afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois (les «Appels d'offres»);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny et la MRC de L'Islet ont convenu de se joindre aux régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (les «Partenaires locaux») afin de répondre ensemble aux Appels d'offres et de soumettre à Hydro-Québec Distribution, conjointement avec différents promoteurs privés, des projets de production d'électricité au moyen de parcs éoliens (le ou les «Projets») implantés sur un ou l'autre de leurs territoires (l'«Est-du-Québec»);

CONSIDÉRANT QUE les Partenaires locaux ont convenu de coordonner leurs actions et d'unir leurs efforts afin de s'assurer de participer aux Projets ayant le meilleur impact économique, social et environnemental pour l'ensemble de l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de leur réponse aux Appels d'offres, les Partenaires locaux ont convenu de partager leurs risques et leurs bénéfices de manière à répartir et optimiser les retombées économiques de chaque Projet, et ce, dans le meilleur intérêt d'un maximum de communautés qui cohabitent sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les Partenaires locaux ont convenu d'une entente afin d'officialiser leur partenariat et d'établir les principes, conditions et modalités de leur appui et de leur participation à tout Projet (l'«Entente de partenariat»);

CONSIDÉRANT QU' aux fins de l'application de l'Entente de partenariat, les Partenaires locaux entendent détenir, directement ou indirectement, la moitié, soit 50 %, des parts sociales ou actions émises par chaque société qui détient ou exploite chaque Projet retenu par HQD à l'issue des Appels d'offres, étant entendu que l'autre moitié de ces parts ou actions serait détenue par le promoteur privé dudit Projet;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de l'application de l'Entente de partenariat, chaque Partenaire local s'engage à obtenir l'appui de toutes les entités représentées au sein de son conseil de manière à ce que celles-ci veillent également au respect et à l'application de l'Entente de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a adopté à l'unanimité une résolution autorisant la conclusion de l'Entente de partenariat dans l'intention d'exploiter, avec les Partenaires locaux ainsi que différents promoteurs privés, tout Projet qui serait éventuellement retenu par HQD à l'issue des Appels d'offres;

CONSIDÉRANT QU'une copie de cette résolution ainsi qu'un projet d'Entente de partenariat ont été transmis à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Côté, appuyé par Marjolaine Leblanc et résolu :

- de prendre acte de l'intention de la MRC de L'Islet d'exploiter - avec la MRC de Montmagny, la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent et la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi que différents promoteurs privés - des entreprises qui produisent de l'électricité au moyen de parcs éoliens en vue de répondre aux Appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 lancés par d'Hydro-Québec Distribution en date du 13 décembre 2021;
- d'appuyer cette initiative et de s'engager à veiller au respect et à l'application de l'Entente de partenariat conclue en ce sens par les régies intermunicipales susmentionnées, la MRC de Montmagny et la MRC de L'Islet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-03
41

05.07 - Avis de motion - Adoption d'un règlement d'emprunt

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, France Thibodeau donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection du 4e rang Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-03
42

05.08 - Avis de motion - Code d'éthique et de déontologie des employés

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, Catherine Bilodeau donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, un règlement intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Adalbert et ayant pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et de déontologie qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci.

CONFORMÉMENT également à l'article 445 du Code municipal, Catherine Bilodeau dépose un projet de règlement, séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06 - SÉCURITÉ INCENDIE

06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie

Rien à signaler.

07 - RÉSEAU ROUTIER

07.01 - Point d'information - René Laverdière, représentant

La calvette en face de l'érablière chez Paul-Émile Gauvin a été débouchée.

08 - HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 - Point d'information RIGD, Simon Bourgault, représentant

- Mallette a présenté les états financiers et la régie dispose d'un surplus accumulé de +/- 50 000 \$;

- Monsieur Bois va dépanner pour les voyages par chargement avant pour environ 1 semaine puisqu'un employé s'est blessé. La directrice a demandé des prix à l'entreprise qui fait déjà le ramassage du compostage dans les municipalités participantes. Elle serait intéressée à faire cette collecte et advenant le cas où les prix seraient raisonnables, cette option serait envisagée à la place de l'acquisition d'un nouveau camion à chargement avant.

08.02 - Point d'information - Environnement, Marjolaine Leblanc, représentante

Rien à signaler.

09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante

- un suivi dans le dossier de la popote roulante sera fait auprès de monsieur Guy Drouin de la CDC;

- une rencontre virtuelle a été tenue avec madame Anaïs McKay pour

travailler le plan d'actions;

- une activité sera organisée pour les aînés et ce, possiblement en avril avec l'assouplissement des mesures sanitaires.

09.02 - Point d'information - Politique familiale, Véronique Côté, représentante

- planification de la fête des nouveaux arrivants et des nouveaux bébés;

- cette dernière demande à la directrice générale s'il était possible d'avoir la liste de ces personnes de la dernière fête à aujourd'hui. Roxanne Pelletier lui dressera cette liste.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Marjolaine Leblanc, représentante

- dépôt aux élus du plan de transport triennal devant être adoptée par la municipalité mandataire;

- l'entente avec la MRC de L'Islet n'est pas encore conclue puisqu'il y avait certains questionnements en attente d'une réponse.

11 - TOURISME

11.01 - Point d'information - Tourisme, Catherine Bilodeau, représentante

Sujets de discussion lors du Webinaire :

- Quels sont les besoins des touristes ?
 - tourisme éco-responsable
 - produits locaux
- Le développement du tourisme tiendra compte des nouveaux besoins, plus actuels des touristes pour en faire le développement.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.01 - Point d'information - Salle municipale, Simon Bourgault, représentant

- Magella Bélanger a commencé le recouvrement des chaises.

12.02 - Soumission - peinture salle communautaire

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des soumissions pour la peinture de la salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la soumission suivante :

J.G.P.S. Langlois Inc. au coût de 32 500 \$ avant toutes taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Véronique Côté :

QUE le conseil accorde, de gré à gré, le contrat de peinture à J.G.P.S. Langlois Inc. au coût de 32 500 \$ avant toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.03 - Point information - Loisirs, Vanessa Chouinard, représentante

- la patinoire est fermée et dans l'ensemble, tout a bien été;
- les 3 tirages du concours de sculpture sur neige seront faits après la semaine de relâche.

2022-03
44

12.04 - Demande d'engagement - Projet intermunicipal Sainte-Perpétue

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer les initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adalbert manifeste de la volonté à développer un projet Voisins solidaires, car elle souhaite accroître, en partenariat avec les autres municipalités du sud, la qualité de vie des citoyens et du développement des communautés;

SUR LA PROPOSITION de France Thibodeau,

APPUYÉE par Véronique Côté,

IL EST RÉSOLU

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la municipalité de Saint-Adalbert à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet Voisins solidaires avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.05 - Médiathèque - Demande de parrainage pour les Rendez-vous littéraires 2022

Les élus laissent porter cette demande.

12.06 - Médiathèque - Demande de commandite pour un événement culturel novateur

Les élus laissent porter cette demande.

2022-03
45

12.07 - École secondaire La Rencontre - Demande de commandite pour le Gala Méritas 2022

Il est proposé par Catherine Bilodeau, appuyé par France Thibodeau et résolu de verser une commandite de 50 \$ pour le Gala Méritas de l'École secondaire La Rencontre. Il est également résolu de nommer monsieur René Laverdière, maire pour la remise du prix advenant le cas où les mesures sanitaires de la santé publique le permettront.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-03
46

12.08 - Les nouveaux sentiers - Projet de murale collective sur la pandémie de Covid-19

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu d'accepter le projet de murale collective sur la pandémie de COVID-19 et ce, tel que déposé par Les Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-03
47

12.09 - Soumission - Toiture de la salle

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait une demande de soumissions pour les travaux de la toiture de la salle municipale par voie d'invitation écrite à 6 entreprises;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la soumission suivante :

Construction Langis Normand Inc. au coût de 120 888,20 \$ incluant toutes taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission dépasse le seuil de la dépense d'un contrat pouvant être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Catherine Bilodeau et résolu :

QUE le conseil refuse ladite soumission en vertu de l'article 935 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14 - VARIA

Aucun sujet

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, et résolu que cette session régulière soit levée.

